

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1578

1^{er} juin 2016

SOMMAIRE

57 Whitehall Investments S.à.r.l.	75724	ETOILE ATLAS HOLDING Luxembourg, S.	
8 Décoration S.à r.l.	75739	A.	75742
Alliance Secured Capital Fund	75712	Fincastle Re S.A.	75718
AMCI Worldwide S.à r.l.	75744	Firewall Management MIP S.A.	75718
Barolo Lux Management S.C.A.	75713	Five Arrows-Co-Investments II Holdings S.à	
Best Value Europe I Paltform S.à r.l.	75713	r.l.	75719
Brookfield Finance Luxembourg S.à r.l.	75716	Fondation Lycée Technique Privé Emile Metz	
CJF Construction Sàrl	75711	75719
Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à		Fondations Capital I S.C.A., SICAR	75720
r.l.	75711	International Steel Business S.A.	75743
Dentons Luxembourg GP S.à r.l.	75705	I.S.V. (Investigation-Sécurité-Vigilance) S.à	
Didras Holdings Luxembourg S.A.	75706	r.l.	75698
Didras Holdings Luxembourg S.A.	75708	IVH Lux Holdings 2 S.à r.l.	75701
Districtal S.A.	75710	Johnson Controls Luxembourg Property S.à	
Dutch Venture Initiative S.A. SICAR	75709	r.l.	75698
DxO S.A.	75709	Kapia Lux S.à r.l.	75701
Egon Holdings S.A.	75717	Lilux International S.A.	75743
Elderflower Infrastructure X S.à r.l.	75710	Muse Luxembourg	75743
Epicerie Rodrigues	75717	Rem Finance Capital S.A.	75742
EPI Orange Holdings S.à r.l.	75717	Volgafilm S.à r.l.	75704
Erinome S.à r.l.	75716		

I.S.V. (Investigation-Sécurité-Vigilance) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6315 Beaufort, 2-4, route de Dillingen.

R.C.S. Luxembourg B 175.631.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 mars 2016.

Référence de publication: 2016081361/10.

(160047850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

Johnson Controls Luxembourg Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.018.001,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 184.728.

In the year two thousand and sixteen, on the tenth day of the month of February.

Before us Maître Anja HOLTZ, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

Johnson Controls Luxembourg Property Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 184.694,

here represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy established under private seal.

I. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Johnson Controls Luxembourg Property S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 184.728, incorporated by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 20 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1101 dated 30 April 2014, page 52837 (the "Company").

III. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 21 September 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3275 dated 5 December 2015, page 157170.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of one United States Dollar (USD 1.-) so as to raise it from its current amount of three million eighteen thousand United States Dollars (USD 3,018,000.-) to three million eighteen thousand one United States Dollars (USD 3,018,001.-), by the issuance of one (1.-) new ordinary share having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) and having the same rights and obligations as those attached to the existing ordinary shares (the "New Ordinary Share"), together with share premium;

Subscription for the New Ordinary Share by Johnson Controls Investment Mexico Inc., a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States, registered under state file number 3661345 ("JCIM") and full payment of the New Ordinary Share at nominal value, together with share premium, by contribution in kind consisting in a receivable held by JCIM against Johnson Controls BE Subsidiaries S. de R.L. de C.V. of one billion one hundred fifty million Mexican Pesos (MXN 1,150,000,000.-) based on the MXN/USD exchange rate published by Oanda on the date of the present meeting; and

2. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 8 of the articles of association of the Company (the "Articles"). has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of one United States Dollar (USD 1.-) so as to raise it from its current amount of three million eighteen thousand United States Dollars (USD 3,018,000.-) to three million eighteen thousand one United States Dollars (USD 3,018,001.-) by the issuance of the New Ordinary Share, together with share premium.

Intervention - Subscription - Payment

THEREUPON INTERVENED:

JCIM, here represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, signed "ne varietur" by the said proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

JCIM DECLARES to subscribe for the New Ordinary Share and to pay it in full at nominal value, together with a share premium of an aggregate amount of sixty-one million three hundred thirty-nine thousand eight hundred ninety-nine United States Dollars (USD 61,339,899.-), by a contribution in kind consisting in a receivable held by JCIM against Johnson Controls BE Subsidiaries S. de R.L. de C.V. of an aggregate amount of sixty-one million three hundred thirty-nine thousand nine hundred United States Dollars (USD 61,339,900.-) (the "Contribution in Kind"),

The value of the Contribution in Kind has been certified by a valuation report dated 10 February 2016, issued by the board of managers of the Company (the "Report") at the amount sixty-one million three hundred thirty-nine thousand nine hundred United States Dollars (USD 61,339,900.-), being the USD equivalent of one billion one hundred fifty million Mexican Pesos (MXN 1,150,000,000.-) based on the MXN/USD exchange rate published by Oanda on the date of the present meeting.

The Report, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

JCIM, represented as stated here above, declares that the Contribution in Kind, is free of any lien and that there exists no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of Article 8 of the Articles, which shall forthwith be read as follows:

“**Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 3,018,001 (three million eighteen thousand one United States Dollars), represented by 3,018,001 (three million eighteen thousand one) ordinary shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each (the "Ordinary Shares") with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, all fully paid up.”

Declaration

Whereof, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dixième jour du mois de février.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire de la minute.

A COMPARU:

Johnson Controls Luxembourg Property Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.694.

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique (l'«Associé Unique») de Johnson Controls Luxembourg Property S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.728, constituée par acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le numéro 1101 du 30 avril 2014, page 52837 (la «Société»).

III. Les statuts (les «Statuts») de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant daté du 21 septembre 2015 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3275 du 5 décembre 2015, page 157170.

V. La partie comparante, dûment représentée, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un Dollar Américain (USD 1,-) afin de le porter de son montant actuel de trois millions dix-huit mille Dollars Américains (USD 3.018.000.-) à trois millions dix-huit mille un Dollars Américains (USD 3.018.001,-) par l'émission de une (1,-) nouvelle part sociale ordinaire ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales ordinaires existantes (la «Nouvelle Part Sociale Ordinaire»), ensemble avec prime d'émission;

Souscription de la Nouvelle Part Sociale Ordinaire par Johnson Controls Investment Mexico, Inc., une société du Delaware ayant son siège social 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro étatique 3661345 («JCIM»), et payement intégral de la Nouvelle Part Sociale Ordinaire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission, par contribution en nature consistant en une créance détenue par JCIM contre Johnson Controls BE Subsidiaries S. de R.L. de C.V. d'un montant égal en USD à un milliard cent cinquante millions de Pesos Mexicains (MXN 1.150.000.000,-) basé sur le taux de change MXN/USD publié par Oanda à la date de la présente assemblée; et

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'Article 8 des statuts de la Société (les «Statuts”).

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un Dollar Américain (USD 1,-) afin de le porter de son montant actuel de trois millions dix-huit mille Dollars Américains (USD 3.018.000.-) à trois millions dix-huit mille un Dollars Américains (USD 3.018.101,-) par l'émission de la Nouvelle Part Sociale Ordinaire, ensemble avec prime d'émission.

Intervention - Souscription - Libération

EST INTERVENU:

JCIM représentée ci-après par Madame Sofia Afonso Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. La dite procuration, signée 'ne varietur' par la mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

JCIM DECLARE souscrire à la Nouvelle Part Sociale Ordinaire, et de la libérer entièrement à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de soixante-et-un millions trois cent trente-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains (USD 61.339.899,-), par apport en nature d'une créance détenue par JCIM contre Johnson Controls BE Subsidiaries S. de R.L. de C.V. d'un montant total de soixante-et-un millions trois cent trente-neuf mille neuf cent Dollars Américains (USD 61.339.900,-)(l'«Apport en Nature»).

La valeur de l'Apport en Nature a été certifiée par un rapport d'évaluation daté du 10 février 2016, émis par le conseil de gérance de la Société (le «Rapport») à un montant de soixante-et-un millions trois cent trente-neuf mille neuf cent Dollars Américains (USD 61.339.900,-), étant l'équivalent USD de un milliard cent cinquante millions de Pesos Mexicains (MXN 1.150.000.000,-) basé sur le taux de change MXN/USD publié par Oanda à la date de la présente assemblée.

Le Rapport, signé ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis aux fins d'enregistrement.

JCIM, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare que la Contribution en Nature, ici apportée en nature, est libre de tout privilège et qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation à sa libre transférabilité à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de la Contribution en Nature à la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'assemblée générale DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'Article 8 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à USD 3.018.001 (trois millions dix-huit mille un Dollars Américains), représenté par trois millions dix-huit mille une (3.018.001) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de USD 1.- (un Dollar

Américain) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires») avec une valeur nominale de USD 1.- (un Dollar Américain) chacune, toutes entièrement libérées.»

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Anja Holtz.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 février 2016. Relation: EAC/2016/4012. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016081399/172.

(160048138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

IVH Lux Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.849.646,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 187.971.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Référence de publication: 2016081395/10.

(160047651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

Kapia Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 204.688.

STATUTS

L'an deux mille seize.

Le dix mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société par actions simplifiée de droit français KAPIA SOLUTIONS, avec siège social à F-75008 Paris, 29, rue de Lisbonne, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 489 971 747,

dûment représentée par son président Monsieur Christophe QUESNE, demeurant à F-56450 Theix, 3, Impasse du Clos de l'Etang.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer:

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La Société a pour objet:

- toutes prestations de service dans le domaine du conseil en système de l'information aux entreprises et aux particuliers, notamment en matière informatique et logistique;

- l'exploitation et la commercialisation de toute base de données sur tout support électronique ou de télécommunication, existant ou à venir et notamment sur le réseau Internet;

- la création, la distribution, la commercialisation de tous logiciels et systèmes d'informatisation utilisables sur les réseaux de transmission de données informatisée ou autres;

- la réalisation et la distribution des produits matériels ou logiciels;
- la réalisation d'opérations mobilières permettant l'optimisation du patrimoine;
- le dépôt et l'exploitation de toutes marques et enseignes lui appartenant ou non, directement ou indirectement par tout contrat de distribution, licence, franchise ou tout autre moyen;
- la prise de participation dans toute société ou groupement, quelle qu'en soit la forme, luxembourgeoise ou étranger, ayant un objet similaire, connexe, ou de nature à développer l'objet social de la société.

La société pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de KAPIA LUX S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.
De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier avril et finit le trente-et-un mars de l'année suivante.

Chaque année, le trente-et-un mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Souscription et libération du capital social

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par la société par actions simplifiée de droit français KAPIA SOLUTIONS, préqualifiée.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 mars 2017.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Christophe QUESNE, administrateur de société, demeurant à F-56450 Theix, 3, Impasse du Clos de l'Etang.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. HIERZIG, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 mars 2016. Relation: GAC/2016/2085. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): C. BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 mars 2016.

Référence de publication: 2016081409/129.

(160047470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

Volgafilm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 177.868.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and sixteen, on the tenth of March.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Volgafilm Inc., a corporation incorporated under the laws of California, having its address at 4500 Woodman Avenue, 2nd Floor, Sherman Oaks, CA 91423, the United States of America, registered with the Secretary of State of California under number C 2874591,

here represented by Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 23, 2016.

Said proxy signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing entity and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing entity, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

1. The appearing entity is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) established in Luxembourg under the name of “Volgafilm S.à r.l.”, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177.868 (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated June 6th, 2013, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1846, on July 31rd, 2013.

2. The share capital of the Company presently amounts to twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) divided into twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the “Shares”).

3. The appearing entity is the sole owner of all the Shares of the Company.

4. The Sole Shareholder expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

5. The Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that all major third-party liabilities of the Company have been settled.

6. The activity of the Company having ceased, all assets of the Company are hereby transferred to the Sole Shareholder, which is personally liable for all outstanding liabilities and commitments of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

7. The Sole Shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for the exercise of their mandate as of today.

8. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the former registered office of the dissolved Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le dix mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Volgafilm Inc., une société constituée sous les lois de Californie, ayant son adresse au 4500 Woodman Avenue, 2nd Floor, Sherman Oaks, CA 91423, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du «Secretary of State of California» sous le numéro C 2874591,

ici représentée par Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privé le 23 février 2016.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

1. La comparante est l'associée unique (l'«Associée Unique») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Volgafilm S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.868, constituée suivant un acte du notaire soussigné, en date du 6 juin 2013, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1846, le 31 juillet 2013 (la «Société»).

2. La Société a actuellement un capital social de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales»).

3. La comparante est propriétaire de la totalité des Parts Sociales de la Société.

4. Par la présente, l'Associée Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. L'Associée Unique en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif envers les tiers créanciers de la Société est réglé.

6. L'activité de la Société ayant cessé, l'Associée Unique est investie de tout l'actif et elle répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

7. L'Associée Unique donne pleine et entière décharge aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

8. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans au précédent siège social de la Société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 mars 2016. Relation: GAC/2016/2089. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 mars 2016.

Référence de publication: 2016081685/91.

(160047468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

Dentons Luxembourg GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 202.406.

L'an deux mille seize, le vingt-troisième jour du mois de février.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Frédéric Feyten, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, Atrium Vitrum Building, L-8070 Bertrange,

2. Martine Gerber-Lemaire, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, Atrium Vitrum Building, L-8070 Bertrange,

3. Gérard Maîtrejean, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, Atrium Vitrum Building, L-8070 Bertrange,

4. Delphine Tempé, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, Atrium Vitrum Building, L-8070 Bertrange,

5. Stéphane Hadet, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, Atrium Vitrum Building, L-8070 Bertrange, et

ci-après représentés par Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerk de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu de procurations établies sous seing privé.

Lesdites procurations signées ne varient par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

I. Les comparants déclarent être les associés (les «Associés») de Dentons Luxembourg GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 33, rue du Puits Romain, Atrium Vitrum Building, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.406 (la «Société»).

II. La Société a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 11 décembre 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

III. Les comparants, dûment représentés, reconnaissant avoir été dûment informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

Modification de l'Article 6.3.2 des statuts de la Société comme suit: «La Société sera engagée par la signature unique de l'un des gérants ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le conseil de gérance.»

a requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés décident de modifier l'Article 6.3.2 des statuts de la Société comme suit:

«La Société sera engagée par la signature unique de l'un des gérants ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le conseil de gérance.»

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte a été faite à la mandataire des comparants connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et lieu de résidence, cette personne ayant signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 février 2016. Relation: EAC/2016/5099. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016081897/50.

(160048627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Didras Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 191.677.

In the year two thousand and sixteen, on the seventh of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Mr. Henri DA CRUZ, employee, professionally residing at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Board of Directors of the public company limited by shares ("société anonyme") "Didras Holdings Luxembourg S.A.", having its registered office at L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 191.677 (the "Company"), incorporated by deed of the undersigned notary on the 7th of November 2014, published in the Mémorial C number 3675 of the 2nd of December 2014.

That the authorized share capital is set at ten million Euros (EUR 10,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of thirty-two Euros (EUR 32.-) each.

The board of directors is authorized and empowered to:

- realize any increase of the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds;

- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up of the new shares; and

- remove or limit the preferential subscription rights of the shareholders in case of issue of shares.

This authorization is valid for a period expiring 5 (five) years after December 2nd, 2014 and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorized corporate capital which up to then will have not been issued by the board of directors.

Following each increase of the corporate capital realized and duly stated in the form provided for by law, the Article 5 of the Articles of Association will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

- The appearing party referred to the notary that the Board of Directors of the Company, in its meeting dated 18th of February 2016, resolved within the limit of the authorized capital under the terms and conditions of the articles of association of the Company, to increase the share capital of the Company by a contribution in cash amounting to thirty-two thousand Euros (EUR 32,000.-) so as to bring it from its present amount of thirty-two thousand Euros (EUR 32,000.-) represented by one thousand (1,000.-) shares, with a par value of thirty-two (EUR 32.-) per share, to the amount of sixty-four thousand Euros (64,000.-) represented by two thousand (2,000) shares, with a par value of thirty-two (EUR 32.-) per share.

- The one thousand (1,000.-) new shares have been issued for a total amount of thirty-two thousand Euros (EUR 32,000.-) allotted to the corporate share capital and subscribed by Mrs. Eleni Giannikou, director of companies, residing in Bvd. Dimitrie Pompei Nr. 5 7 BL SC AP Bucarest CP 020335 (Romania).

- The new shares have been fully paid up in cash, so that the amount of thirty-two thousand Euros (EUR 32,000.-) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

- As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the articles of association is amended and now reads as follows:

Art. 5. (First paragraph) . The subscribed capital of the Company is fixed at sixty-four thousand Euros (64,000.-) represented by two thousand (2,000) shares, with a par value of thirty-two (EUR 32.-) each."

Costs

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at EUR 1,150.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par le Conseil d'Administration de la société anonyme «Didras Holdings Luxembourg S.A.», ayant son siège social sis L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 191.677 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 novembre 2014, publié au Mémorial C numéro 3675 du 2 décembre 2014.

Que le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000.-) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de trente-deux euros (EUR 32) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et habilité, à:

- réaliser toute augmentation le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations;

- déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des nouvelles actions; et

- supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions.

Cette autorisation est valable pour une période expirant 5 (cinq) ans après le 2 décembre 2014 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui jusqu'alors n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

Suite à chaque augmentation du capital social réalisée et dûment déclarée dans la forme requise par la loi, l'Article 3 des statuts sera modifié de façon à refléter l'augmentation réelle; une telle modification sera enregistrée dans une forme originale notarial par le conseil d'administration ou par toute autre personne dûment autorisée et habilitée par et pour ces fins."

- La partie comparante a déclaré au notaire que le Conseil d'Administration de la Société, lors de la réunion du 18 février 2016, a décidé dans les limites du capital autorisé et conformément aux termes et conditions prévus par les statuts de la Société, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) par apport en numéraire pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-deux euros (EUR 32,-) chacune au montant de soixante-quatre mille euros (EUR 64.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de trente-deux euros (EUR 32,-) chacune.

- Les mille (1.000) actions nouvelles ont été émises pour un montant total de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), intégralement alloué au compte capital social et souscrites par Madame Eleni GIANNIKOU, administratrice de sociétés, demeurant au Bvd. Dimitrie Pompei Nr. 5 7 BL SC AP Bucarest CP 020335 (Roumanie).

- Les actions nouvelles ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

- En conséquence de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-quatre mille euros (EUR 64.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de trente-deux euros (EUR 32,-) chacune.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à 1.150,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 mars 2016. Relation GAC/2016/1945. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016081899/115.

(160048872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Didras Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 191.677.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mars 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016081898/11.

(160048871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Dutch Venture Initiative S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 179.637.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mars 2016.

Référence de publication: 2016081905/11.

(160049010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

DxO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 181.548.

L'an deux mille quinze, le seize décembre par-devant moi, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de:

DxO S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 181548, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 24 octobre 2013, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, n° 3187 du 13 décembre 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 29 avril 2015, publié au Mémorial C, n° 1670 du 7 juillet 2015 (la «Société»).

L'assemblée a été présidée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange. Madame Marisa GOMES, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Pétange, a été nommée secrétaire et scrutateur. Ces personnes, agissant comme bureau de l'assemblée, ont constaté que tous les actionnaires de la Société ont été représentés à l'assemblée et, agissant en tant que fondés de pouvoir des actionnaires de la Société, ont déclaré que l'assemblée a pu être tenue sans convocation préalable.

Les membres du bureau de l'assemblée sont connus personnellement de moi, notaire. Les procurations données aux membres du bureau de l'assemblée ainsi que la liste de présence mentionnant les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont paraphées ne varietur par les membres du bureau et par moi, notaire, et sont annexées aux présentes.

Les membres du bureau de l'assemblée ont déclaré et m'ont requis, le notaire soussigné, d'acter ce qui suit:

Résolutions

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité:

1. de convertir les trente-deux mille neuf cent soixante-dix-neuf (32.979) actions de la Société détenues par la Société elle-même en trente-deux mille neuf cent soixante-dix-neuf (32.979) parts bénéficiaires sans droit de vote et, par conséquent, de réduire le capital social de la Société;

2. compte tenu de ce qui précède, de modifier les statuts de la Société par le remplacement des articles 3 et 5bis par ce qui suit:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-quatre mille six cent cinquante-deux euros et soixante-cinq centimes (34.652,65 EUR), divisé en trois millions quatre cent soixante-cinq mille deux cent cinquante-six (3.465.265) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

Art. 5bis. Indépendamment des actions de la Société, deux cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent neuf (294.309) titres sous forme de parts bénéficiaires nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune sont en circulation.

Ces parts bénéficiaires ne représentent pas le capital social et ne confèrent aucun droit de vote ni aucun des droits qui s'y rapportent (tels que le droit de faire convoquer l'assemblée générale, le droit d'y participer, le droit d'obtenir des renseignements et le droit de consulter les documents sociaux), sauf ce qui est expressément prévu par les présents statuts.

Lors de la répartition des bénéfices et/ou du boni de liquidation, les parts bénéficiaires sont assimilées aux actions (ce qui signifie que les mêmes droits économiques sont attachés aux parts bénéficiaires et aux actions en ce qui concerne tant les revenus courants que les sommes versées à l'occasion d'une liquidation).

Lors de toute nouvelle émission d'actions ou de parts bénéficiaires, les titulaires des parts bénéficiaires existantes n'ont aucun droit de préférence à la souscription des nouvelles parts bénéficiaires en vertu des présents statuts.

Les parts bénéficiaires sont cessibles (et peuvent être grevées) sous réserve des et conformément aux pactes d'actionnaires conclus par tous les actionnaires de la Société soit entre eux, soit avec la Société elle-même et/ou des tiers.

Si les parts bénéficiaires sont transmises de plein droit, en ce compris pour cause de mort, les droits attachés à ces parts bénéficiaires seront suspendus jusqu'à ce que la transmission ait été notifiée par écrit à la Société.

La Société peut acquérir ses propres parts bénéficiaires et les conserver en portefeuille comme des parts auto-détenues (étant entendu que tous les droits attachés à celles-ci seront suspendus). Il en va de même pour l'acquisition de parts bénéficiaires par des filiales de la Société (étant entendu que les droits attachés à celles-ci seront également suspendus).»;

3. d'autoriser la finalisation et la signature par M. Jérôme Ménière, en sa qualité d'administrateur délégué de la Société, d'un régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (Restricted Stock Units Plan) en vertu duquel la Société décide d'accorder trente-deux mille neuf cent soixante-dix-neuf (32.979) parts bénéficiaires à son conseiller, M. Nicholas Brathwaite, en remplacement des options sur actions lui attribuées le 3 Juillet 2014 en vertu d'un stock option plan pour le remercier de sa contribution à la Société, et d'autoriser M. Jérôme Ménière, en sa qualité d'administrateur délégué de la Société, de transférer les 32.979 parts bénéficiaires détenues par la Société elle-même à M. Nicholas Brathwaite.

Dont acte, fait et passé à Pétange à la date qu'en tête des présentes. Et après lecture de l'acte faite aux comparants, ceux-ci ont déclaré qu'ils comprennent la portée et les conséquences et ont ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30763. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016081906/68.

(160048478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Districal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard Prince-Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.913.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mars 2016.

Référence de publication: 2016081912/10.

(160048343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Elderflower Infrastructure X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 191.900.

In the year two thousand and sixteen, the fifteenth of February,

The undersigned, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange,

declares and acknowledges that:

while a notary deed documenting an extraordinary general meeting of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) Elderflower Infrastructure X S.à r.l., having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 191.900 (the "Company"), signed by the undersigned notary on January 8, 2016 (number 53/16 listed in the Me Kessler's directory), registered in "Esch/Alzette Actes Civils", on January 19th, 2016, under number EAC/2016/1583, not et published in the Mémorial C has been drafted, (the "Deed"),

an error has been made in the section "SUBSCRIPTION AND PAYING UP" of the Deed in relation to the contribution of kind in the aggregate amount of EUR 2,224,628.33 consisting in a liquid payable that Charleston Infrastructure III S.à r.l. holds against the Company.

Therefore, the section "SUBSCRIPTION AND PAYING UP" in question should be corrected with respect to the contribution and allocation of the amount as follows:

Thereupon:

The Contribution in Kind for a total amount two million two hundred twenty-four thousand six hundred twenty-eight Euro and thirty-three Cents (EUR 2,224,628.33) out of which:

- one Euro (EUR 1) shall be allocated to the corporate capital of the Company; and

two million two hundred twenty-four thousand six hundred twenty-seven Euro and thirty-three Cents (EUR 2,224,627.33) shall be allocated to the share premium account of the Company.

All other provisions of the Deed remain unchanged.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte:

L'an deux mille seize, le quinze février.

Le soussigné Maître Jaques KESSELER, notaire de résidence à Pétange,

déclare et constate que:

Lors de la rédaction de l'acte documentant l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée Elderflower Infrastructure X S.à r.l., ayant son siège social sis au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.900 (la «Société»), signé par le notaire instrumentaire en date du 8 janvier 2016 (numéro 53/16 du répertoire de Me Kessler), enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 janvier 2016, sous la relation EAC/2016/1583, non encore publié au Mémorial C (ci-après «l'Acte»),

une erreur s'est immiscée dans la partie «SOUSCRIPTION ET LIBERATION» du prédit Acte concernant l'apport en nature dont le montant global de 2.224.628,33 EUR constitue une créance liquide payable que Charleston Infrastructure III S.à r.l. détient envers la Société.

Ainsi, il y a lieu de rectifier la partie «SOUSCRIPTION ET LIBERATION» en question par la modification de l'apport et l'allocation du capital comme suit:

À cet effet:

L'apport en nature d'un montant total de deux millions deux cent vingt-quatre mille six cent vingt-huit euros et trente-trois centimes (2.224.628,33 EUR) dont:

- un euro (1 EUR) sera alloué au capital social de la Société; et

deux millions deux cent vingt-quatre mille six cent vingt-sept euros et trente-trois centimes (2.224.627,33 EUR) seront alloués au compte "prime d'émission" de la Société.

Toutes les autres dispositions de l'Acte demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Signé: Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 février 2016. Relation: EAC/2016/4257. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016081920/56.

(160048244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.702.

Les statuts coordonnés au 29 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2016081865/11.

(160048288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

CJF Construction Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 14, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 187.040.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016081886/11.

(160048236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Alliance Secured Capital Fund, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-8308 Capellen, 89e, Parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 204.737.

—
STATUTES

Extract of the memorandum of association in the form of a private deed for the Luxembourg limited partnership Alliance Secured Capital Fund

1. A société en commandite spéciale was formed (hereafter the “Company”) on the 14th of March 2016.

2. The name of the Company is “ALLIANCE SECURED CAPITAL FUND”.

3. Designation of the General Partner:

3.1. EMEA-BANCA INVESTMENT MANAGEMENT, a private limited liability company incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 89^e, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies under the number B200974.

4. The Partnership's object is the investment in alternative financial product and invest its cash into financial instruments, in liquid assets or assets readily convertible to cash in short-term and must not include any speculative positions. The Partnership will invest in ethical short-term investments, which may include secure investment by contracts of exchange in physical commodity backed financing to producers, traders and processors within the global commodity supply chain.

The Partnership may issue notes, bonds and other debt securities by way of private placement only. It may give guarantees and provide secure financing to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies for its own benefit. For the avoidance of doubt, the Partnership may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Partnership may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments and liquidity efficiently, and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Investment Strategy including Leverage and the description of the investment objectives and targeted assets are described in the Term Sheet in appendix 1.

5. The registered office of the Company is established in Mamer/Capellen at the following address:

6. 89^e, Parc d'activités - L-8308 Capellen

7. The Company is established as from the 14th of March 2016 and for unlimited duration. The General Partner may decide to liquidate the Partnership at any time.

8. The Company is managed by one manager.

On the 14th March 2016, the following party has been appointed as manager for an indefinite period:

8.1. EMEA-BANCA INVESTMENT MANAGEMENT, a private limited liability company incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 89^e, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies under the number B200974.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

Extrait des statuts de la société en commandite spéciale Alliance Secured Capital Fund

1. Il a été constitué en date du 14 mars 2016 une société en commandite spéciale (ci-après la «Société»).

2. La dénomination de la Société est “ALLIANCE SECURED CAPITAL FUND”.

3. Désignation de l'associé commandité:

3.1. EMEA-BANCA INVESTMENT MANAGEMENT, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au, 89^e, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B200974.

4. La Société a pour objet l'investissement dans les produits financiers alternatifs et l'investissement dans des instruments financiers, dans des actifs liquides ou des actifs facilement convertible en espèces à court terme qui ne comprennent aucune position spéculative. La Société investira dans des placements éthiques à court terme qui peuvent inclure l'investissement par des contrats de change de marchandise physique adossée à un financement aux producteurs, traders, processeurs dans la chaîne logistique de ces produits.

La Société peut émettre des certificats, des obligations ou d'autres titres de créance par le biais de placement privé uniquement. Elle peut donner des garanties et offrir un financement sécurisé à ses filiales, sociétés affiliées et toutes autres

sociétés pour son compte propre. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée dans le secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut utiliser des techniques, des moyens et instruments juridiques pour gérer ses investissements et liquidités efficacement et de se protéger contre les risques de crédit, les fluctuations de change, les risques de taux d'intérêt et autres risques.

La stratégie d'investissement incluant l'effet de levier ainsi que la description des objectifs d'investissement et les actifs cibles sont décrits dans le Term Sheet en annexe 1.

5. Le siège de la Société est établi à Mamer/Capellen, à l'adresse suivante:

89^e, Parc d'activités - L-8308 Capellen

6. La Société a été constituée le 14 mars 2016 pour une durée illimitée. L'associé commandité peut décider de liquider la Société à tout moment.

7. La Société est gérée par un gérant:

En date du 14 mars 2016, est nommé le gérant pour une durée indéterminée:

7.1 EMEA-BANCA INVESTMENT MANAGEMENT, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au, 89e, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B200974.

Référence de publication: 2016081778/68.

(160048302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Best Value Europe I Plattform S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 203.320.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. März 2016.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2016081800/14.

(160049345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Barolo Lux Management S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 204.232.

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh day of the month of March.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Christian Ralison, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as delegate of the board of managers of H&F Barolo Lux 2 S.à r.l. (the "Delegate"), being the associé commandité gérant of Barolo Lux Management S.C.A., a société en commandite par actions with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 204.232, incorporated on 22 February 2016 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") (the "Company"),

represented by Maître Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to the decisions of the Delegate dated respectively 29 February 2016 (the "Decision I") and 1 March 2016 (the "Decision II", and together with the Decision I, the "Decisions"), copies of which are attached hereto to be registered with the present deed.

The articles of association of the Company were amended for the last time on 29 February 2016 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, acting in her capacity as aforementioned, requested the notary to record her declarations as follows as set forth in the Decisions:

(I) Pursuant to the Decision I, on 29 February 2016 the Company increased its issued share capital to sixty-one thousand two hundred and sixty-two euros and forty-eight cents (EUR 61,262.48) and issued forty-six thousand thirty six (46,036) fully paid Ordinary Shares for an aggregate subscription price of twenty-three thousand nineteen euros (EUR 23,019) and two million nine hundred and eighty thousand two hundred and twelve (2,980,212) fully paid Preference Shares for an

aggregate subscription price of one million four hundred and ninety thousand one hundred and six euros (EUR 1,490,106), each with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) (the “New Shares I”) to the subscriber as set forth in the Decision I, (being a total subscription price of one million five hundred and thirteen thousand one hundred and twenty-five euros (EUR 1,513,125 paid in cash)). Out of the total subscription price an amount equal to the nominal value of the New Shares I was allocated to the share capital of the Company and the remainder to the freely available share premium of the Company;

(II) Pursuant to the Decision II, on 1 March 2016 the Company increased its issued share capital to three hundred and sixty thousand six hundred and fifty-two euros and forty-eight cents (EUR 360,652.48) and issued eight hundred and ninety-one thousand eight hundred and sixty (891,860) fully paid Ordinary Shares for an aggregate subscription price of four hundred and forty-five thousand nine hundred and thirty euros (EUR 445,930) and twenty-nine million forty-seven thousand one hundred and forty (29,047,140) fully paid Preference Shares for an aggregate subscription price of fourteen million five hundred and twenty-three thousand five hundred and seventy euros (EUR 14,523,570), each with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) (the “New Shares II”) to the subscribers as set forth in the Decision II, (being a total subscription price of fourteen million nine hundred and sixty-nine thousand five hundred euros (EUR 14,969,500) paid by contribution in kind). Out of the total subscription price an amount equal to the nominal value of the New Shares II was allocated to the share capital of the Company and the remainder to the freely available share premium of the Company;

(III) As a result of the capital increases and issues of the New Shares I and the New Shares II, the issued share capital of the Company is set at three hundred and sixty thousand six hundred and fifty-two euros and forty eight cents (EUR 360,652.48) represented by nine hundred thirty-seven thousand eight hundred ninety-six (937,896) Ordinary Shares, thirty-two million twenty-seven thousand three hundred fifty-two (32,027,352) Preference Shares, one hundred (100) Management Shares and three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) Class C Shares;

(IV) Article 5.2 of the Articles of Association of the Company is amended to read as follows:

“ 5.2. The issued share capital of the Company is set at three hundred sixty thousand six hundred fifty-two euros and forty-eight cents (EUR 360,652.48) divided into a total of

- (i) one hundred (100) Management Shares;
- (ii) nine hundred thirty-seven thousand eight hundred ninety-six (937,896) Ordinary Shares, namely
 - (a) two hundred thirty-four thousand four hundred seventy-four (234,474) Class O-1 Shares,
 - (b) two hundred thirty-four thousand four hundred seventy-four (234,474) Class O-2 Shares,
 - (c) two hundred thirty-four thousand four hundred seventy-four (234,474) Class O-3 Shares, and
 - (d) two hundred thirty-four thousand four hundred seventy-four (234,474) Class O-4 Shares,
 and
- (iii) thirty-two million twenty-seven thousand three hundred fifty-two (32,027,352) Preference Shares, namely
 - (a) eight million six thousand eight hundred thirty-eight (8,006,838) Class P-1 Shares,
 - (b) eight million six thousand eight hundred thirty-eight (8,006,838) Class P-2 Shares,
 - (c) eight million six thousand eight hundred thirty-eight (8,006,838) Class P-3 Shares, and
 - (d) eight million six thousand eight hundred thirty-eight (8,006,838) Class P-4 Shares,
 and
- (iv) three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) Class C Shares,

each Share with a nominal value of one euro cent (EUR0.01) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.”

Expenses:

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital and this deed of record are estimated at five thousand eight hundred euro (EUR 5,800.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le onzième jour du mois de mars.

Par-devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Christian Ralison, demeurant à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg agissant comme délégué du conseil de gestion de H&F Barolo Lux 2 S.à r.l. (le «Délégué»), étant l'associé commandité gérant de Barolo Lux Management S.C.A., une société en commandite par actions dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro

B 204.232, constituée le 22 février 2016 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») (la «Société»),

représenté par Maître Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu des décisions du Délégué datées respectivement du 29 février 2016 (la «Décision I») et du 1^{er} mars 2016 (la «Décision II»), et ensemble avec la Décision I, les «Décisions»), dont une copie est annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 29 février 2016 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante, agissant ès qualités, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit telles qu'énoncées dans les Décisions:

(V) En vertu de la Décision I, le 29 février 2016, la Société a augmenté son capital social émis à soixante et un mille deux cent soixante-deux euros et quarante-huit centimes (61.262,48 EUR) et a émis quarante-six mille trente-six (46.036) Actions Ordinaires entièrement libérées pour un prix total de souscription de vingt-trois mille dix-neuf euros (23.019 EUR) et deux millions neuf cent quatre-vingt mille deux cent douze (2.980.212) Actions Préférentielles entièrement libérées pour un prix total de souscription d'un million quatre cent quatre-vingt-dix mille cent six euros (1.490.106 EUR), chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) (les «Nouvelles Actions I») au souscripteur tel qu'indiqué dans la Décision I, (soit un prix total de souscription d'un million cinq cent treize mille cent vingt-cinq euros (1.513.125 EUR versés en espèces)). Sur le prix total de souscription, un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Actions I a été affecté au capital social de la Société et le solde, à la prime d'émission librement disponible de la Société;

(VI) En vertu de la Décision II, le 1^{er} mars 2016, la Société a augmenté son capital social émis à trois cent soixante mille six cent cinquante-deux euros et quarante-huit centimes (360.652,48 EUR) et a émis huit cent quatre-vingt-onze mille huit cent soixante (891.860) Actions Ordinaires entièrement libérées pour un prix total de souscription de quatre cent quarante-cinq mille neuf cent trente euros (445.930 EUR) et vingt-neuf millions quarante-sept mille cent quarante (29.047.140) Actions Préférentielles entièrement libérées pour un prix total de souscription de quatorze millions cinq cent vingt-trois mille cinq cent soixante-dix euros (14.523.570 EUR), chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) (les «Nouvelles Actions II») aux souscripteurs tel qu'indiqué dans la Décision II, (soit un prix total de souscription de quatorze millions neuf cent soixante-neuf mille cinq cents euros (14.969.500 EUR versés par apport en nature)). Sur le prix total de souscription, un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Actions II a été affecté au capital social de la Société et le solde, à la prime d'émission librement disponible de la Société;

(VII) À la suite des augmentations de capital et des émissions des Nouvelles Actions I et des Nouvelles Actions II, le capital social émis de la Société est fixé à trois cent soixante mille six cent cinquante-deux euros et quarante-huit centimes (360.652,48 EUR) représenté par neuf cent trente-sept mille huit cent quatre-vingt-seize (937.896) Actions Ordinaires, trente-deux millions vingt-sept mille trois cent cinquante-deux (32.027.352) Actions Préférentielles, cent (100) Actions de Commandité et trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) Actions de Classe C;

(VIII) L'article 5.2 des Statuts de la Société est modifié afin d'avoir la teneur suivante:

« 5.2 Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent soixante mille six cent cinquante-deux euros et quarante-huit centimes (360.652,48 EUR) divisé en un total de:

(i) cent (100) Actions de Commandité;

(ii) neuf cent trente-sept mille huit cent quatre-vingt-seize (937.896) Actions Ordinaires, à savoir

(a) deux cent trente-quatre mille quatre cent soixante-quatorze (234.474) Actions de Classe O-1,

(b) deux cent trente-quatre mille quatre cent soixante-quatorze (234.474) Actions de Classe O-2,

(c) deux cent trente-quatre mille quatre cent soixante-quatorze (234.474) Actions de Classe O-3, et

(d) deux cent trente-quatre mille quatre cent soixante-quatorze (234.474) Actions de Classe O-4,

et

(ii) trente-deux millions vingt-sept mille trois cent cinquante-deux (32.027.352) Actions Préférentielles, à savoir

(a) huit millions six mille huit cent trente-huit (8.006.838) Actions de Classe P-1,

(b) huit millions six mille huit cent trente-huit (8.006.838) Actions de Classe P-2,

(c) huit millions six mille huit cent trente-huit (8.006.838) Actions de Classe P-3, et

(d) huit millions six mille huit cent trente-huit (8.006.838) Actions de Classe P-4,

et

(iii) trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) Actions de Classe C;

chaque Action ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) et étant assortie des droits et obligations indiqués dans les Statuts.»

Dépenses:

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société en raison de son augmentation de capital et du présent constat sont estimés à cinq mille huit cents euros (EUR 5.800,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite à la personne comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française. À la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Signé: N. RAMIC, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/8675. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 mars 2016.

Référence de publication: 2016081797/144.

(160048367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Brookfield Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 77.039.040,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.461.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2016.

Référence de publication: 2016081809/10.

(160048754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Erinome S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 204.076.

I. Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 13 mars 2016, que l'associé unique de la Société, AIM Services S.à r.l., a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

- 5.000 parts sociales à A.N.H. INVESTMENTS L.L.C., une limited liability company, constituée et régie selon les lois des Émirats Arabes Unis, ayant son siège social au: Office E 519, Level 5, Saha Offices, Old Town Island / Souk Al Bahar, Dubaï, Émirats Arabes Unis et immatriculée auprès du Registrar of the Department of Economic Development of Dubai sous le numéro 1095027;

- 7.500 parts sociales à SYMPHONY INVESTIRENT L.L.C., une limited liability company, constituée et régie selon les lois des Émirats Arabes Unis, ayant son siège social au: Office E 519, Level 5, Saha Offices, Old Town Island / Souk Al Bahar, Dubaï, Émirats Arabes Unis et immatriculée auprès du Registrar of the Department of Economic Development sous le numéro 1085964.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

A.N.H. INVESTMENTS L.L.C.	5.000 parts sociales
SYMPHONY INVESTMENT L.L.C.	7.500 parts sociales

II. Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 14 mars 2016

En date du 14 mars 2016 les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Monsieur Olivier HAMOU en tant que gérant de la Société avec effet au 13 mars 2016;

- de nommer Monsieur Mohamed Ali Rashed ALABBAR, né le 8 novembre 1956 à Dubaï, Émirats Arabes Unis, ayant comme adresse professionnelle: Office E 519, Level 5, Saha Offices, Old Town Island / Souk Al Bahar, Dubaï, Émirats Arabes Unis en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 13 mars 2016 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Antonella GRAZIANO, née le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 13 mars 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composer comme suit:

- Monsieur Mohamed Ali Rashed ALABBAR, gérant de classe A
- Madame Antonella GRAZIANO, gérant de classe B
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2016.

Erinome S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016081933/40.

(160048378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Egon Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.091.

Certificat de fusion du 17 mars 2016

1. Conformément à la Section XIV et plus particulièrement aux articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, (la «Loi») un projet de fusion a été établi par acte notarié en date du 22 décembre 2015, en vue de la fusion par absorption de la société EGON RE, une société anonyme ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.799, (la «Société Absorbée»), par EGON HOLDINGS S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.091 (la «Société Absorbante») détenant 100% des actions de la Société Absorbée.

2. Ce projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 167 du 22 janvier 2016.

3. Comme indiqué au point 9) du prédit projet de fusion, les actionnaires de la Société Absorbante ont eu le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du prédit projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social de la Société Absorbante, des documents indiqués à l'article 267, paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi et ils ont pu, sur demande, en obtenir copie intégrale sans frais.

4. Comme indiqué au point 10) du prédit projet de fusion, un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante disposant d'au moins 5% du capital souscrit ont eu le droit de requérir pendant un délai d'au moins un mois à compter de la date de publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, soit jusqu'au 23 février 2016, la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, faute de quoi la fusion est réputée définitivement réalisée avec effet au 23 février 2016.

5. Il résulte d'un certificat émis par EGON HOLDINGS SA que tous les documents prévus sub 3) ont été déposés au siège social et qu'aucune convocation à une assemblée générale n'a été requise dans le délai ci-dessus indiqué.

6. Par conséquent et conformément à la Loi et au projet de fusion, la fusion est devenue définitive entre les parties avec effet au 23 février 2016.

7. Que la Société Absorbée a dès lors cessé d'exister.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2016081938/31.

(160048693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

EPI Orange Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 103.548.

Dépôt rectificatif du dépôt L110146738

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016081943/10.

(160048977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Epicerie Rodrigues, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3428 Dudelange, 1, route de Boudersberg.

R.C.S. Luxembourg B 190.769.

En l'année deux mille seize, le quatorze mars.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange/Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signée;

A COMPARU:

Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, agissant en tant que mandataire de Monsieur Bruno Miguel RODRIGUES SOARES PINTO, maçon, né le 18 mars 1978 à Santa Maria da Feira (Portugal), demeurant au 153, rue de la Libération L-3512 Dudelange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; laquelle procuration restera, après avoir été signée « ne varietur » par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Le comparant, représenté comme ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

A) EPICERIE RODRIGUES, une société à responsabilité limitée, constituée et soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 54-56, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.769, constituée suivant acte de Me Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3375 le 13 novembre 2014 (la "Société");

B) le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (1,- EUR) chacune;

C) Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sont toutes détenues par le comparant Monsieur Bruno Miguel RODRIGUES SOARES PINTO, prénommé.

L'associé unique, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution contenue dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social actuel de la Société au 1, route de Boudersberg, L-3428 Dudelange et modification subséquente de l'article 4, premier alinéa, des statuts de la Société.

2. Divers.

Unique résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social actuel de la Société au 1, route de Boudersberg, L-3428 Dudelange et modifie subséquemment l'article 4, premier alinéa, des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 4. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Dudelange.»

DONT ACTE, le présent acte notarié est rédigé à Redange/Attert, à la date mentionnée au début du présent document.

Le document ayant été lu à la mandataire du comparant, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 14 mars 2016. Relation: DAC/2016/3997. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande
Redange-sur-Attert, le 18 mars 2016.

Référence de publication: 2016081944/44.

(160048502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Fincastle Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 57.632.

Les statuts coordonnés au 29 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2016081960/11.

(160048325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Firewall Management MIP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 191.637.

Die Koordinierten Statuten vom 25. Februar 2016 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxemburg, den 21. März 2016.

Référence de publication: 2016081961/11.

(160048661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Five Arrows-Co-Investments II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 203.683.

—
EXTRAIT

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales en date du 16 mars 2016, l'associé unique de la société, Five Arrows Co-Investments Feeder V S.C.A. SICAR, une société en commandite par actions qualifiant comme société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152399, représenté par son associé gérant commandité Five Arrows Managers, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143757, a cédé la totalité des parts sociales qu'il détient dans la société, soit 12.500 parts sociales détenues, comme suit:

- 8,495 parts sociales, réparties comme suit: 850 parts sociales de classe A, 850 parts sociales de classe B, 850 parts sociales de classe C, 850 parts sociales de classe D, 850 parts sociales de classe E, 849 parts sociales de classe F, 849 parts sociales de classe G, 849 parts sociales de classe H, 849 parts sociales de classe I and 849 parts sociales de classe J, à Five Arrows Co-Investments II SCSp, une société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 203579, représenté par son associé gérant commandité Five Arrows Managers, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143757; et

- 4,005 parts sociales, réparties comme suit: 400 parts sociales de classe A, 400 parts sociales de classe B, 400 parts sociales de classe C, 400 parts sociales de classe D, 400 parts sociales de classe E, 401 parts sociales de classe F, 401 parts sociales de classe G, 401 parts sociales de classe H, 401 parts sociales de classe I and 401 parts sociales de classe J, à Five Arrows Co-Investments II FPCI, un fonds de placement en capital investissement de droit français, ayant son siège social au 23bis, avenue de Messine, F-75008 Paris, représenté par sa société de gestion Five Arrows Managers S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 23bis, avenue de Messine, F-75008 Paris, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 509 679 189.

En conséquence de ces cessions de parts sociales, Five Arrows Co-Investments II SCSp, précitée, détient désormais 8,495 parts sociales dans la société et Five Arrows Co-Investments II FPCI, précitée, détient désormais 4,005 parts sociales dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Five Arrows Co-Investments II Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016081963/38.

(160048527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Fondation Lycée Technique Privé Emile Metz, Fondation.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 50, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg G 67.

—
Bilan Exercice 2015

Actif	EUR	Passif	EUR
Immobilisé	2.233.725,98	Apport	498.265,98
Subventions à recevoir	432.429,89	Subvention Etat pour Rénovations	444.937,77
Créances	145,95	Dettes	1.919.081,22
Avoir en banques, en compte de chèques postaux et encaisse	195.983,15		
Total Actif	2.862.284,97	Total Passif	2.862.284,97

Pertes et Profits Exercice 2015

Débit	EUR	Crédit	EUR
Charges	10.603.213,12	Produits	10.603.213,12
Total Débit	10.603.213,12	Total Crédit	10.603.213,12

Budget Exercice 2016

Débit	EUR	Crédit	EUR
Charges	11.900.000,00	Produits	11.900.000,00
Total Débit	11.900.000,00	Total Crédit	11.900.000,00

Composition du Conseil d'Administration de la Fondation Lycée Technique Privé Emile Metz Année 2015

M. Roger THOSS, président,	Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
M. Antonio DE CAROLIS vice-président,	Ministère de l'Education Nationale et d'enfance et de la Jeunesse
M. André BOCK, administrateur-délégué	ArcelorMittal
M. Jacques NILLES, trésorier	ArcelorMittal
M. Jean-Marie HAENSEL, administrateur	Inspection Générale des Finances
M. Christophe JUNG, administrateur	ArcelorMittal
M. Patrick SPAUS, administrateur	Ministère de l'Education Nationale et d'enfance et de la Jeunesse

Référence de publication: 2016081966/31.

(160048676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Fondations Capital I S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: EUR 267.317,07.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.317.

In the year two thousand and sixteen, on the fourth of February.

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Pétange,

acting in her capacity as a special proxy-holder of the General Partner of the partnership limited by shares existing under the form of a SICAR "FONDATIONS Capital I S.C.A., SICAR", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 129.317, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 15, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1685, dated August 9, 2007,

which bylaws have last been amended pursuant to a deed of the Maître Francis KESSELER dated February 11, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1058, dated April 22, 2015.

by virtue of the authority conferred by decision of the General Partner's Board of Directors, taken at its meeting of December 16, 2015.

Extracts of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary, shall remain attached to the present deed, with which they shall be filed with the registration authorities.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the notary to record his declarations and statements, which follow:

I.- That the subscribed share capital of the pre-named company "FONDATIONS Capital I S.C.A., SICAR", amounts to two hundred sixty-seven million three hundred sixteen and seven hundred sixty euro (EUR 267,316,760.00) represented by:

- ten (10) fully paid General Partner's Shares with a par value of ten Euro (EUR 10),
- two million three hundred eighty-five seven hundred and seventy-six (2,385,776) fully paid A Ordinary Shares,
- eighteen million six hundred nine thousand and sixty (18,609,060) fully paid B Ordinary Shares
- five million five hundred thirty-five thousand and three (5,535,003) fully paid B2 Ordinary Shares
- two hundred and one thousand eight hundred twenty-seven (201,827) fully paid C Ordinary Shares

II.- That on terms of article 5.1 and following, of the articles of association, the authorized capital has been fixed at two billion Euro (EUR 2,000,000,000.-) and the general partner has been authorized until May 6, 2019, to increase the capital of the Company, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article 5 of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the General Partner's Board of Directors, in its meeting of December 16, 2015 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 5 of the articles of incorporation, has realized a global increase of capital in the amount of one million six hundred fifty thousand and ten euro (EUR 1,650,010.00) so as to raise the subscribed capital of the SICAR from its present amount of two hundred sixty-seven million three hundred sixteen and seven hundred sixty euro (EUR 267,316,760.00), to two hundred sixty-eight million nine hundred sixty-six thousand seven hundred and seventy euro (EUR 268,966,770.00), with a share premium of an amount of three hundred eighty-eight point fifty euro (EUR 388.50 -) allocated to the class C Ordinary Shares issued being a total contribution of one million six hundred fifty thousand three hundred ninety-eight point fifty euro (EUR 1,650,398.50) by the creation and issue of:

- fourteen thousand eight hundred and fifteen (14,815) class A ordinary shares (the "Class A ordinary shares")
- one hundred fifteen thousand five hundred and fifty-seven (115,557) class B ordinary shares (the "Class B ordinary shares")
- thirty-four thousand three hundred and seventy (34,370) class B2 ordinary shares (the "Class B2 ordinary shares")
- two hundred and fifty-nine (259) class C ordinary shares (the "Class C ordinary shares")

The one hundred sixty-five thousand and one (165,001) new shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash as follows:

Investor	Class of Shares	Number of Shares	Share premium Class C	Payment
FJI VIII LLC	A	14,815.00		148,150.00
Société Générale Bank and Trust	B	38,519.00		385,190.00
ACM Vie SA	B	10,963.00		109,630.00
ACM Vie Mut	B	2,963.00		29,630.00
ACM IARD	B	889.00		8,890.00
Valimar 3	B	23,704.00		237,040.00
Bayerische Landesbank	B	38,519.00		385,190.00
Hôtel et Finance	B2	8,000.00		80,000.00
Newbury Partners	B2	5,926.00		59,260.00
European Mid-Market Secondary Fund II LP	B2	2,566.00		25,660.00
Access Secondary Bridge Fund LP	B2	11,141.00		111,410.00
Access Capital Fund V LP Growth Buy-Out Europe	B2	4,808.00		48,080.00
Access Capital Fund V FCPR Growth Buy-Out Europe	B2	614.00		6,140.00
Allocation PE Europe III FCPR	B2	853.00		8,530.00
NVPC A1 FCPR	B2	462.00		4,620.00
Xavier Marin	C	163.00	244.50	1,874.50
Philippe Renault	C	83.00	124.50	954.50
Philippe Bernard	C	12.00	18.00	138.00
Sophie Roch	C	1.00	1.50	11.50

IV.- The one hundred sixty-five thousand and one (165,001) new shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash, as was certified to the attesting notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

V.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article 5.2, 5.2.1 and 5.2.2, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

" 5.2. In accordance with the SICAR Law, the issued capital of the SICAR is set at two hundred sixty-eight million nine hundred sixty-six thousand seven hundred and seventy euro (EUR 268,966,770.00), represented by:

5.2.1. ten (10) fully paid General Partner's Shares with a par value of ten Euro (EUR 10) held by Fondations Capital Management S.A. acting as associé commandité (general partner) which shall be solely responsible for the management of the SICAR; and

5.2.2. two million four hundred thousand five hundred and ninety-one (2,400,591) fully paid A Ordinary Shares, eighteen million seven hundred twenty-four thousand six hundred and seventeen (18,724,617) fully paid B Ordinary Shares, five million five hundred sixty-nine thousand three hundred and seventy-three (5,569,373) fully paid B2 Ordinary Shares (the B and B2 Ordinary Shares will be held by Investors vested with co-investment rights as set forth in article 28) and two hundred two thousand and eighty-six (202,086) fully paid C Ordinary Shares (to be held by the General Partner), all with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, held by the "associés commanditaires" (limited partners).

In addition, all class C Ordinary Shares have been issued with a 15% Share Premium, amounting to a total of three hundred three thousand one hundred twenty-nine euro (EUR 303,129.00)."

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quatre février.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, soussigné.

A comparu:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange, (ci-après le "mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé commandité de la société en commandite par actions "Fondations Capital I S.C.A., SICAR", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.317 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, le 15 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 1685 du 9 août 2007,

et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte, reçu par Maître Francis KESSELER, en date du 11 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 1058 du 22 avril 2015.

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration de l'Associé commandité, prise en sa réunion du 16 décembre 2015.

Un extrait de ce procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société en commandite par actions "Fondations Capital I S.C.A. SICAR", susnommée, s'élève actuellement à deux cent soixante-sept millions trois cent seize mille sept cent soixante euros (EUR 267.316.760,00), représenté par:

- Dix (10) actions entièrement libérées de l'Associé Commandité avec une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-)
- Deux millions trois cent quatre-vingt-cinq mille sept cent soixante-seize (2.385.776) Actions de Catégorie A,
- Dix-huit millions six cent neuf mille soixante (18.609.060) Actions de Catégorie B,
- Cinq millions cinq cent trente-cinq mille trois (5.535.003) Actions de Catégorie B2
- Deux cent un mille huit cent vingt-sept (201.827) Actions de Catégorie C

II.- Qu'aux termes de l'article 5.1 et suivants des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à deux milliards d'euros (EUR 2.000.000.000,-) et l'associé commandité a été autorisé à décider, jusqu'à la date du 6 mai 2019, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration de l'associé commandité, en sa réunion du 16 décembre 2015 et en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social totale, dans les limites du capital autorisé, à concurrence de un million six cent cinquante mille et dix euros (EUR 1.650.010,00) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de deux cent soixante-sept millions trois cent seize mille sept cent soixante euros (EUR 267.316.760,00), à deux cent soixante-huit millions neuf cent soixante-six mille sept cent soixante-dix euros (EUR 268.966.770,00), avec une prime d'émission d'un montant de trois cent quatre-vingt-huit et cinquante euros cent (EUR 388.50) attribuée aux actions ordinaires de catégorie C émises, soit un apport total de un million six cent cinquante mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros et cinquante euros cent (1.650.398,50) par la création et l'émission de:

- quatorze mille huit cent quinze (14.815) actions ordinaires de catégorie A (les "Actions Ordinaires de Catégorie A");
- cent quinze mille cinq cent cinquante sept (115.557) actions ordinaires de catégorie B (les "Actions Ordinaires de Catégorie B");
- trente-quatre mille trois cent soixante-dix (34.370) actions ordinaires de catégorie B2 (les "Actions Ordinaires de Catégorie B2");
- deux cent cinquante-neuf (259) actions ordinaires de catégorie C (les "Actions Ordinaires de Catégorie C");

Les cent soixante-cinq mille et une (165.001) nouvelles actions ont été souscrites et intégralement libérées en numéraire comme suit:

Investisseurs	Classe d'actions	Nombre d'actions	Prime d'émission Classe C	Paiement
FJI VIII LLC	A	14,815.00		148,150.00
Société Générale Bank and Trust	B	38,519.00		385,190.00
ACM Vie SA	B	10,963.00		109,630.00
ACM Vie Mut	B	2,963.00		29,630.00
ACM IARD	B	889.00		8,890.00
Valimar 3	B	23,704.00		237,040.00
Bayerische Landesbank	B	38,519.00		385,190.00
Hôtel et Finance	B2	8,000.00		80,000.00
Newbury Partners	B2	5,926.00		59,260.00
European Mid-Market Secondary Fund II LP	B2	2,566.00		25,660.00
Access Secondary Bridge Fund LP	B2	11,141.00		111,410.00
Access Capital Fund V LP Growth Buy-Out Europe	B2	4,808.00		48,080.00
Access Capital Fund V FCPR Growth Buy-Out Europe	B2	614.00		6,140.00
Allocation PE Europe III FCPR	B2	853.00		8,530.00
NVPC A1 FCPR	B2	462.00		4,620.00
Xavier Marin	C	163.00	244.50	1,874.50
Philippe Renauld	C	83.00	124.50	954.50
Philippe Bernard	C	12.00	18.00	138.00
Sophie Roch	C	1.00	1.50	11.50

IV.- Que cent soixante-cinq mille et une (165.001) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs pré-désignés et entièrement libérées en numéraire, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libérations.

V.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article 5.2, 5.2.1 et 5.2.2. des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **5.2.** Conformément à la Loi SICAR, le capital souscrit de la SICAR est établi à deux cent soixante-huit millions neuf cent soixante-six mille sept cent soixante-dix euros (EUR 268.966.770,00), représenté par:

5.2.1. Dix (10) actions entièrement libérées de l'Associé Commandité avec une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune détenues par Fondations Capital Management S.A., agissant au titre d'Associé Commandité qui sera le seul responsable de la gestion de la SICAR; et

5.2.2. Deux millions quatre cent mille cinq cent quatre-vingt-onze (2.400.591) Actions de Catégorie A, dix-huit millions sept cent vingt-quatre mille six cent dix-sept (18.724.617) Actions de Catégorie B, cinq millions cinq cent soixante-neuf mille trois cent soixante-treize (5.569.373) Actions de Catégorie B2 (les Actions B et B2 sont détenues par les investisseurs ayant des droits de co-investissement, conformément à l'article 28) et deux cent deux mille quatre-vingt-six (202.086) Actions de Catégorie C (détenues par l'Associé Commandité), toutes ayant une valeur nominale de dix Euros chacune (EUR 10,-) et détenues par les Associés Commanditaires ("limited partners").

En outre, toutes les Actions Ordinaires C ont été émises avec une prime d'émission de 15%, pour un montant total de trois cent trois mille cent vingt-neuf euros (EUR 303.129,00).»

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 février 2016. Relation: EAC/2016/3680. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016081968/204.

(160048617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

57 Whitehall Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 125.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 204.357.

In the year two thousand sixteen, on the first day of March.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

ACHT Investments Limited, a company limited by shares governed by the laws of Guernsey, having its registered office at Havelet House, 181 South Esplanade St Peter Port Guernsey, GY1 3JS, Channel Islands, registered under number 45539, hereby represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert by virtue of a power of attorney given privately to her.

The said proxy form, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "57 WHITEHALL INVESTMENTS S.à r.l." a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 25 February 2016, and whose articles of incorporation (the "Articles" as they will be amended further to the resolutions below) are not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the "Company").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to create the following new classes of shares in the share capital of the Company, with such rights and obligations as set forth in the Articles:

- new class "A" shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Class A Shares");
- new class "B" shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Class B Shares");
- new class "C" shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Class C Shares");
- new class "D" shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Class D Shares");
- new class "E" shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Class E Shares");
- new class "F" shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Class F Shares");
- new class "G" shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Class G Shares");
- new class "H" shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Class H Shares");
- new class "I" shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Class I Shares"); and
- new class "J" shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Class J Shares").

Second resolution

The Sole Shareholder decides to convert all the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, that it holds in the share capital of the Company, into twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 112,500.-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, to one hundred twenty-five thousand British Pounds (GBP 125,000.-) by creating and issuing twelve thousand five hundred (12,500) Class B Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "New Class B Shares"), twelve thousand five hundred (12,500) Class C Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "New Class C Shares"), twelve thousand five hundred (12,500) Class D Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "New Class D Shares"), twelve thousand five hundred (12,500) Class E Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "New Class E Shares"), twelve thousand five hundred

(12,500) Class F Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "New Class F Shares"), twelve thousand five hundred (12,500) Class G Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "New Class G Shares"), twelve thousand five hundred (12,500) Class H Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "New Class H Shares"), twelve thousand five hundred (12,500) Class I Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "New Class I Shares") and twelve thousand five hundred (12,500) Class J Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "New Class J Shares" and together with the New Class B Shares, the New Class C Shares, the New Class D Shares, the New Class E Shares, the New Class F Shares, the New Class G Shares, the New Class H Shares and the New Class I Shares, the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with a total share premium of forty-nine million two hundred and forty-seven thousand and thirty-eight British Pounds and twelve pence (GBP 49,247,038.12).

Such New Shares are hereby subscribed by the Sole Shareholder and being paid up by a contribution in kind consisting in an unquestionable receivable that the Sole Shareholder has toward the Company (the "Receivable") in an amount of forty-nine million three hundred and fifty-nine thousand five hundred and thirty-eight British Pounds and twelve pence (GBP 49,359,538.12) (the "Contribution in Kind").

The global contribution of forty-nine million three hundred and fifty-nine thousand five hundred and thirty-eight British Pounds and twelve pence (GBP 49,359,538.12) is allocated as follows: one hundred twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 112,500.-) are allocated to the share capital of the Company and forty-nine million two hundred and forty-seven thousand and thirty-eight British Pounds and twelve pence (GBP 49,247,038.12) are allocated to the share premium account of the Company.

Valuation of the Contribution in Kind

The value of the Contribution in Kind has been calculated and evaluated at forty-nine million three hundred and fifty-nine thousand five hundred and thirty-eight British Pounds and twelve pence (GBP 49,359,538.12) on the basis of a valuation report from the management of the Company dated 29 February 2016.

Declaration

The Sole Shareholder hereby declares that:

- it has the power to contribute the Contribution in Kind to the Company;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any part of the Receivable be assigned to it; and
- the Receivable is hereby contributed and assigned to the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder decides to fully restate the Articles of the Company (without amendment to the object clause) in order to reflect the above decisions and to include specific provisions regarding the repurchase of shares in the Company and the rights attached to such shares, which shall henceforth read as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "57 WHITEHALL INVESTMENT S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles").

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined below) or, in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company (as defined below) is authorised to transfer the registered office of the Company within the city of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The objects of the Company are:

3.1.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is, from time to time, directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.1.2. to carry on any investment business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.1.3. to procure real estate and make real estate related investments (including development of investment properties) and carry out any operations pertaining thereto whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments;

3.1.4. to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.1.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.1.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, cooperation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including, without limitation, any employees of the Company;

3.1.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including, without limitation, the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including, without limitation, any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.1.7 "guarantee" includes, without limitation, any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including, without limitation, by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.1.8 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.1.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertakings of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.1.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, subcontractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.1.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers.

Art. 4. Duration.

4. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at one hundred twenty-five thousand British Pounds (GBP 125,000.-) represented by:

- a) twelve thousand five hundred (12,500) class "A" shares (the "Class A Shares");
- b) twelve thousand five hundred (12,500) class "B" shares (the "Class B Shares");
- c) twelve thousand five hundred (12,500) class "C" shares (the "Class C Shares");
- d) twelve thousand five hundred (12,500) class "D" shares (the "Class D Shares");
- e) twelve thousand five hundred (12,500) class "E" shares (the "Class E Shares");

- f) twelve thousand five hundred (12,500) class "F" shares (the "Class F Shares");
 - g) twelve thousand five hundred (12,500) class "G" shares (the "Class G Shares");
 - h) twelve thousand five hundred (12,500) class "H" shares (the "Class H Shares");
 - i) twelve thousand five hundred (12,500) class "I" shares (the "Class I Shares"); and
 - j) twelve thousand five hundred (12,500) class "J" shares (the "Class J Shares");
- with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares" and each a "Share".

The holders of Shares are hereinafter referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

The features of the Shares are outlined in the present Articles.

5.2 In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, into which any premium paid on any Share or Class of Shares or reserve allocated to any Share or Class of Shares is transferred. The share premium shall not be allocated nor reserved to the Share or Class of Share in relation to which it was paid.

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant Interim Accounts.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one (1) or more entire Classes of Shares through the repurchase by the Company and subsequent cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares, such repurchase and cancellations of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J). For the avoidance of doubt, no Class A Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class B Shares are outstanding; no Class B Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class C Shares are outstanding; no Class C Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class D Shares are outstanding; no Class D Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class E Shares are outstanding; no Class E Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class F Shares are outstanding; no Class F Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class G Shares are outstanding; no Class G Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class H Shares are outstanding; no Class H Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class I Shares are outstanding; no Class I Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class J Shares are outstanding.

5.6 In the event of a repurchase of a Class of Shares (in the order provided for in this article 5) for the purpose of a share capital reduction, such Class of Shares shall give right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to such portion of the Total Cancellation Amount (as defined below) and the holders of the repurchased Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

5.7 Upon the repurchase of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.8 The Shares so repurchased shall be immediately cancelled in accordance with the requirement of the Law.

Art. 6. Shares indivisibility.

6. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one (1) owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one (1) or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one (1) manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (the "Board of Managers").

8.2 In case of plurality of managers, the Shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A managers (the "Class A Managers") or class B managers (the "Class B Managers").

8.3 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

8.4 At least half of all managers shall be personally resident in Luxembourg and non-Luxembourg managers cannot all be personally resident in the same jurisdiction.

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1 Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

10.2 However, if the Shareholder(s) have qualified the managers as Class A Managers and Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one (1) or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. All meetings of the Board of Managers shall be convened from Luxembourg. The Board of Managers may appoint a chairman provided she/he appointed out of the managers who are personally resident in Luxembourg.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. In each case, a Luxembourg resident manager can only appoint another Luxembourg manager to act as her/his proxy.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least half of all managers present or represented are physically present in Luxembourg, the managers not physically present in Luxembourg are not all present in the same other jurisdiction, and at least half of managers present or represented are Luxembourg resident managers. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, including the positive vote of at least one Class B Manager.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided they are opened and chaired from Luxembourg and that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held provided at least half of all the managers is present in Luxembourg when signing the written decision. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

12.9 Under no condition may any manager participate to a meeting of the Board of Managers or sign a written decision if she/he is present in the United Kingdom.

Art. 13. Management Fees and Expenses.

13.1 Subject to approval by the Shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 14. Managers' Liability - Indemnification.

14.1 No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

14.2 Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

14.3 To the full extent permitted by law, the Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles may be entitled.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

Art. 15. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.

15.1 If there is only one (1) Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

15.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

15.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

15.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

15.5 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

15.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

15.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

15.8 All and any shareholders' meeting should be convened from and held in Luxembourg.

Chapter V. - Business Year

Art. 16. Business Year.

16.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Distribution Right of Shares.

17.1. Each year, from the net annual profits determined in accordance with the applicable legal provisions and accounting principles, five per cent shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's share capital.

17.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

In the event of a dividend declaration (including interim dividend), such dividend shall be allocated and paid as follows:

a) First, the holders of Class A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend

representing 0.60% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.70% of the nominal value of the Shares issued by the Company.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (a) are to be made on a pari passu basis between the holders of the Class of Shares.

b) After the distribution set out under a) above, all remaining income available for further distribution (the "Excess") in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class J Shares (or if the Class J Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class I Shares; or if the Class I Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class H Shares; or the Class H Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class G Shares; or if the Class G Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class F Shares; or if the Class F Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class E Shares; or if the Class E Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class D Shares; or if the Class D Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class C Shares; or if the Class C Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class B Shares; or if the Class B Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class A Shares).

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (b) are to be made on a pari passu basis between the holders of the Class of Shares.

For the avoidance of doubt, the mere existence of an Available Amount does not establish a claim of the Shareholders on its distribution given that, in accordance with the above mentioned provisions, any such distribution (and the determination of the amount thereof) are subject to prior Shareholders approval.

17.3 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits, share premium and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 18. Dissolution and Liquidation.

18.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one (1) of the Shareholders.

18.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

18.3 The liquidation will be carried out by one (1) or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

19. Applicable law. Reference is made to the provisions of Luxembourg law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Definitions.

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves amounts as freely determined by the Sole Manager/ the Board of Managers and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled, to the extent this amount constitute an available reserve, but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

	LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.
Cancellation Value Per Share	Shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.
Total Cancellation Amount	Shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be lower or equal to the entire Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euros (EUR 7,000.-).

WHEREOF, the present deed is drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'année deux mille seize, le premier mars,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg)

A COMPARU

ACHT Investment Limited, une "company limited by shares" gouvernée par les lois de Guernesey, ayant son siège social au Havelet House, 181 South Esplanade St Peter Port Guernesey, GY1 3JS, Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 45539,

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu de la procuration sous seing privé lui-délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante est l'associée unique (l'"Associé Unique") de "57 WHITEHALL INVESTMENTS S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 560A, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire soussigné, en date du 25 février 2016, et dont les statuts (les "Statuts" tels qu'ils sont modifiés par les résolutions qui suivent) n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer les nouvelles catégories de parts sociales suivantes dans le capital social de la Société, avec les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts:

- des nouvelles parts sociales de catégorie "A" ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "B" ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "C" ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "D" ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "E" ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "F" ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie F");

- des nouvelles parts sociales de catégorie "G" ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie G");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "H" ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie H");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "I" ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et
- des nouvelles parts sociales de catégorie "J" ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie J").

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, qu'il détient dans le capital social de la Société, en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cent douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 112.500,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, à cent vingt-cinq mille Livres Sterling (GBP 125.000,-) par la création et l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B"), douze mille cinq cents (12.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C"), douze mille cinq cents (12.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D"), douze mille cinq cents (12.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E"), douze mille cinq cents (12.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie F"), douze mille cinq cents (12.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G"), douze mille cinq cents (12.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie H"), douze mille cinq cents (12.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie I"), douze mille cinq cents (12.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie J", celles-ci étant collectivement définies ci-après avec les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, et les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie I, comme les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, et étant émises avec une prime d'émission totale de quarante-neuf millions deux cent quarante-sept mille et trente-huit Livres Sterling et douze pence (GBP 49.247.038,12).

Ces Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par l'Associé Unique et payées par un apport en nature consistant en une créance certaine que l'Associé Unique détient contre la Société (la "Créance"), d'un montant de quarante-neuf millions trois cent cinquante-neuf mille cinq cent trente-huit Livres Sterling et douze pence (GBP 49.359.538,12) ("Apport en Nature").

L'apport total d'un montant de quarante-neuf millions trois cent cinquante-neuf mille cinq cent trente-huit Livres Sterling et douze pence (GBP 49.359.538,12) est alloué ainsi: cent douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 112.500,-) sont alloués au capital social de la Société et quarante-neuf millions deux cent quarante-sept mille et trente-huit Livres Sterling et douze pence (GBP 49.247.038,12) sont alloués au compte de prime d'émission.

Documents attestant de l'évaluation de l'Apport en Nature

La valeur de l'Apport en Nature a été calculée et évaluée à quarante-neuf millions trois cent cinquante-neuf mille cinq cent trente-huit Livres Sterling et douze pence (GBP 49.359.538,12) sur base d'un rapport d'évaluation du management de la Société en date du 29 février 2016.

Déclaration

L'Associé Unique déclare par la présente que:

- il a le pouvoir de procéder à l'Apport en Nature à la Société;
- il n'existe aucun autre droit de préemption, ni tout autre droit en vertu duquel une personne pourrait avoir droit de demander que toute partie de la Créance lui soit transférée; et
- La Créance est par la présente, apporté et transféré à la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de refondre entièrement les Statuts (sans modification de l'objet social) afin de refléter les décisions ci-dessus et d'ajouter des dispositions spécifiques concernant le rachat des parts sociales de la Société et les droits et obligations attachés à ces parts sociales, de telle sorte que les Statuts seront rédigés comme suit:

«STATUTS

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination.

1. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "57 WHITEHALL INVESTMENTS S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (comme définit ci-dessous) ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société (comme définit ci-dessous) est autorisé à transférer le siège de la Société dans la ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 Les objet sociaux de la Société sont les suivants:

3.1.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.1.2 d'entreprendre toute activité d'investissement qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.1.3 effectuer tous investissements immobiliers (en ce compris le développement de ces investissements immobiliers) et réaliser toute opération pertinente en relation soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.1.4 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.1.5 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la loi luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.1.6 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.1.7 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital, de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout coût ou dépense relatif à des actions ou des titres) par toute personne y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non

encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.1.7, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.1.8 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.1.9 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.1.10 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de cocontractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.1.11 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Conseil de Gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs.

Art. 4. Durée.

4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille Livres Sterling (GBP 125.000,-) représenté par:

- a. douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
 - b. douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
 - c. douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
 - d. douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
 - e. douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
 - f. douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
 - g. douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
 - h. douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");
 - i. douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et
 - j. douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J");
- avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Sans préjudice d'autres désignations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Catégorie A à J seront définies ci-après comme les "Catégories de Parts Sociales" et individuellement une "Catégorie de Parts Sociales"; et ensemble, toutes les parts sociales des Catégories de Parts Sociales seront définies comme les "Parts Sociales" et individuellement une "Part Sociale".

Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés" et individuellement un "Associé".

Les caractéristiques des Parts Sociales sont résumées dans ces Statuts.

5.2 En supplément du capital social, la Société pourra avoir des comptes de prime d'émission ou tous autres comptes de réserve, sur lesquels toute prime versée en rapport avec toute Part Sociale ou Catégorie de Parts Sociales ou toute réserve allouée à toute Part Sociale ou Catégorie de Parts Sociales est transférée. La prime d'émission ne sera ni allouée ni réservée à la Part Sociale ou Catégorie de Parts Sociales pour laquelle elle a été payée.

5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Catégories de Parts Sociales en ce compris l'annulation d'une (1) ou plusieurs Catégories de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) Catégorie(s) de Parts Sociales. Dans le cas de rachats et d'annulations de Catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Catégorie de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (com-

mençant par la Catégorie J). Pour éviter tout doute, aucune Part Sociale de Catégorie A ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie B en cours; aucune Part Sociale de Catégorie B ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie C en cours; aucune Part Sociale de Catégorie C ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie D en cours; aucune Part Sociale de Catégorie D ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie E en cours; aucune Part Sociale de Catégorie E ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie F en cours; aucune Part Sociale de Catégorie F ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie G en cours; aucune Part Sociale de Catégorie G ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie H en cours; aucune Part Sociale de Catégorie H ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie I en cours; aucune Part Sociale de Catégorie I ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie J en cours.

5.6 Dans les cas d'un rachat d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu dans le présent article 5) en vue de procéder à une réduction du capital social, les détenteurs d'une telle Catégorie de Parts Sociales ont droit au prorata de leur participation dans cette Catégorie de Parts Sociales à une portion du Montant d'Annulation Total (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales appropriée détenue par eux et annulée.

5.7 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société dès le rachat des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales appropriées.

5.8 Les Parts Sociales rachetées devront être immédiatement annulées en accord avec les exigences fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des Parts Sociales.

6. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts Sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 En cas de pluralité de gérants, les Associés pourront désigner les gérants nommés comme gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

8.3 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

8.4 Au moins la moitié de tous les gérants doit être composée de gérants résidant personnellement à Luxembourg et les gérants ne résidant pas personnellement à Luxembourg ne peuvent pas être résidents de la même juridiction.

Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société.

10.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

10.2 Toutefois, si les Associés ont désigné les gérants comme Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation et Agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Toutes les réunions du Conseil de Gérance doivent être convoquées à partir du Luxembourg. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président pour autant que ce président soit nommé hors des gérants résidant personnellement à Luxembourg.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure. En toute situation, un gérant résidant à Luxembourg ne pourra se faire représenter que par un autre gérant résidant à Luxembourg.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins la moitié des gérants présents ou représentés sont physiquement présents à Luxembourg, étant entendu que les Gérants qui ne sont pas physiquement présents à Luxembourg ne devant pas être présents à ce moment dans la même autre juridiction, et qu'au moins la moitié des gérants présent ou représenté soit des gérants résidents à Luxembourg. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple des présents ou représentés à condition d'avoir le vote positif d'un moins un Gérant de Catégorie B.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si l'initiation et la direction se font à partir du Luxembourg et si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue à condition qu'au moins la moitié des gérants soit présente à Luxembourg lorsque la décision écrite est signée. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

12.9 En aucun cas un gérant ne pourra participer à une réunion du Conseil de Gérance ou signer une décision écrite si elle/il est présent/e au Royaume-Uni.

Art. 13. Rémunération et Dépenses.

13.1 Sous réserve de l'approbation des Associés, les gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 14. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.

14.1 Les gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

14.2 Les gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

14.3 Dans la mesure de ce qui est permis par la loi, la Société indemniserá tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Titre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.

15.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

15.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

15.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

15.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

15.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

15.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

15.8 Toute réunion des Associés devra être convoquée de Luxembourg et se tenir à Luxembourg.

Titre V. - Exercice Social

Art. 16. Exercice Social.

16.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Droit de Distribution des Parts Sociales.

17.1 Chaque année, sur les profits annuels nets déterminés conformément aux dispositions légales et principes comptables applicables, cinq pour cent (5%) seront déduits et placés sur un compte de réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire quand une telle réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 L'Associé Unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, déterminera comment les bénéfices restants seront alloués, lesquels peuvent être utilisés, en tout ou partie, pour absorber des pertes existantes (s'il y en a), mis en réserve, reportés au prochain exercice social, ou distribués au(x) associé(s) comme dividendes.

En cas de déclaration de dividende (y compris dividende intérimaire), ce dividende sera alloué et payé comme suit:

a. Premièrement, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,70% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société.

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (a) doivent se faire sur une base pari passu entre tous les détenteurs de Catégories de Parts Sociales.

b. Après la distribution définie en (a) ci-dessus, tout Montant Disponible pour distribution (l'"Excédent") dans la Société, s'il y en a, sera payé aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J (ou si les Parts Sociales de Catégorie J ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I; ou si les Parts Sociales de Catégorie I ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H; ou si les Parts Sociales de Catégorie H ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G; ou si les Parts Sociales de Catégorie G ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F; ou si les Parts Sociales de Catégorie F ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E; ou si les Parts Sociales de Catégorie E ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D; ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées

et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C; ou si les Parts Sociales de Catégorie C ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A).

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (b) doivent se faire sur une base pari passu entre les détenteurs de Catégories de Parts Sociales.

Afin d'éviter tout doute, la simple existence d'un Montant Disponible n'établit pas l'existence d'un droit pour les Associés à sa distribution étant donné que, en conformité avec les dispositions mentionnées ci-dessus, une telle distribution (et la détermination de son montant) est sujette à l'approbation préalable des Associés.

17.3 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou, en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés, de la prime d'émission et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à une réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18.2 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

18.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi Applicable

Art. 19. Loi Applicable.

19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Art. 20. Définitions.

Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires appropriée.
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales appropriée.
Montant d'Annulation Total	signifie le montant déterminé par le Conseil et approuvé par les Associés sur base de Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera inférieur ou égale à l'intégralité du Montant Disponible de la Catégorie correspondante au moment de l'annulation de cette Catégorie appropriée sauf en cas de décision contraire des Associés prise de la manière prévue pour la modification des Statuts pour autant, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.
Montant Disponible	signifie le total des bénéfices nets de la Société (incluant les profits reportés) accru par (i) tout montant de prime d'émission disponible et d'autres réserves disponibles telles que ce montant est librement déterminé par le Gérant Unique/le Conseil de Gérance et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale touchant à la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetée/annulée, dans la mesure où ce montant constitue un montant disponible, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes reportées incluses) et (ii) toutes sommes devant être placées dans une réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou de ces Statuts, chaque fois comme exposé dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans quelconque double calcul) pour que: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Par lequel: AA = le Montant Disponible NP = bénéfices nets (incluant des profits reportés) P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale touchant à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée L = pertes (pertes reportées incluses) LR = toutes sommes devant être placées dans des réserves conformément aux

exigences de la Loi ou des Statuts.
 Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie de Parts Sociale devant être rachetées et annulées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison du présent acte, s'élève à environ sept mille Euro (EUR 7.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'à la requête de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 3 mars 2016. Relation: DAC/2016/3309. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 10 mars 2016.

Référence de publication: 2016078259/857.

(160043157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

8 Décoration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 8a, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 204.473.

— STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt-neuf février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Michel GOUTIERE, administrateur de société, né à Charleroi, (Belgique), le 27 décembre 1966, demeurant à B-5651 Gourdinne, 20, Allée de Illiade (Belgique),

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle qu'amendées ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "8 DECORATION S.à r.l.", (ci-après la "Société").

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune du siège social de l'accord des associés.

Art. 4. La Société a pour objet:

- un commerce d'ameublement de tous genres et l'exécution de travaux de rénovation et garnissage de meubles en bois
- l'achat et la vente de la branche menuiserie / ébénisterie comprenant notamment la fabrication, l'achat et la vente de menuiserie d'intérieure en bois
- les conseils et services en matière de décoration d'intérieur, ainsi que l'achat et la vente d'accessoires et d'objets relatifs à l'aménagement d'intérieur.

La Société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que par l'aliénation par vente, échange et toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen

de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une seule part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et le créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. L'associé qui désire céder toutes ou partie de ses parts ou les héritiers d'un associé décédé devront en informer la gérance par lettre recommandée, en indiquant le nombre de parts qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces parts. Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les parts concernées aux autres associés au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de la part telle que confirmée le cas échéant par une expertise d'un réviseur d'entreprises indépendant.

Dans la huitaine de la réception de cette lettre, la gérance transmet par lettre recommandée aux autres associés cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces parts proportionnellement au nombre de parts dont ils sont propriétaires.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer la gérance dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi, il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la huitaine de l'expiration de ce dernier délai, la gérance avisera l'associé désireux de céder ses parts ou à l'héritier ou aux héritiers de l'associé décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des associés qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre de parts dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre de parts que la Société rachètera elle-même.

A partir de la réception de cette lettre, l'associé, ou le ou les héritiers de l'associé décédé, seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession de parts qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres associés ou la Société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Les héritiers et représentants ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et rémunérations. Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la Société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Les pouvoirs du gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de la nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

La gérance ne peut constituer une hypothèque sur un immeuble social ni un nantissement sur un fonds de commerce de la Société sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés, représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année au trente-et-un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que ce fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre, au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée ordinaire annuelle.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

La liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Michel GOUTIERE, préqualifié, et entièrement libérées par des versements en espèces à hauteur de douze mille cinq cents euros (12'500,- EUR), de sorte que ladite somme de se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément;

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Résolutions

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Monsieur Michel GOUTIERE, administrateur de société, né à Charleroi, (Belgique), le 27 décembre 1966, demeurant à B-5651 Gourdinne, 20, Allée de Illiade (Belgique), est nommé gérant unique pour une durée indéterminée.

2) La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

3) L'adresse du siège social de la Société est établie à L-1450 Luxembourg, 8a, Côte d'Eich.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le mandataire des comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le mandataire des comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 mars 2016. Relation GAC/2016/1737. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016077577/139.

(160042600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Rem Finance Capital S.A., Société Anonyme,
(anc. ETOILE ATLAS HOLDING Luxembourg, S. A.).
Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 127.941.

In the year two thousand sixteen, on the fourth day of March,
Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, the undersigned,

Was held

an extraordinary general meeting of ETOILE ATLAS HOLDING LUXEMBOURG S.A., a company incorporated in Luxembourg under the form of a société anonyme, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.941 and incorporated on 25 April 2007, pursuant to a deed drawn up by Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) dated 4 July 2007, number 1357, page 65 104 (the “Company”).

THERE APPEARED

Mr Ely Michel Ruimy, born on 31 December 1964 in Casablanca (Morocco), residing professionally at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom, hereby represented by Mrs Nadia Boudeliou, professionally residing at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a power of attorney given privately to her.

The power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, holding all of the issued shares of the Company (the “Shareholder”), hereby take the following written resolutions in accordance with the provisions of article 67 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Law”).

Sole resolution

The Shareholder resolves to change the corporate name of the Company to “Rem Finance Capital S.A.”. Consequently, the first paragraph of article 1 of the Articles is hereby amended as follows:

- “ **Art. 1.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of Rem Finance Capital S.A. (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular (i) by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and (ii) by the present articles (the “Articles”).”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she/he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

En l’année deux mille seize, le quatrième jour du mois de mars,

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée,

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire de ETOILE ATLAS HOLDING LUXEMBOURG S.A., une société constituée au Luxembourg sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127.941, constituée le 25 avril 2007 par un acte du notaire Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, dont l’immatriculation a été publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 4 juillet 2007, numéro 1357, page 65104.

A COMPARU

Monsieur Ely Michel Ruimy, né le 31 décembre 1964 à Casablanca (Maroc), résidant professionnellement au 49, Grosvenor Street, SW1K 3HP Londres, Royaume-Uni,

ici représenté par Mme. Nadia Boudeliou, résidante professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d’une procuration sous seing privé lui-délivrée.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, détenant toutes les actions émises par la Société (l'«Actionnaire»), prend les résolutions suivantes en conformité avec les dispositions de l'article 67 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»).

Résolution unique

L'Actionnaire décide de changer la dénomination sociale de la Société en «Rem Finance Capital S.A.». En conséquence, le premier paragraphe de l'article 1 des Statuts est modifié pour refléter ce changement comme suit:

- « **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Rem Finance Capital S.A.» (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et plus particulièrement (i) par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que (ii) par les présents statuts (les «Statuts»).»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du représentant de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Senningerberg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: N. BOUDELIOU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 7 mars 2016. Relation: DAC/2016/2472. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016078555/77.

(160044595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Lilux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 109.538.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016079545/10.

(160045655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Muse Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 197.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mars 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016079581/11.

(160045723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

International Steel Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 140.105.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 janvier 2016

Résolutions:

L'Assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 8, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Monsieur Martin Rutledge, Monsieur Patrick Haller et Madame Christine Picco de leurs fonctions d'Administrateurs de la Société.

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, comme nouveaux Administrateurs:

- Monsieur Denis Callonego, employé privé, demeurant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité d'Administrateur.

- Madame Audrey Petrini, employée privée, demeurant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité d'Administrateur.

L'Assemblée constate donc que le nombre des Administrateurs de la Société passera de 4 Administrateurs à 3 Administrateurs, conformément aux statuts de la Société.

Le mandat de l'Administrateur ainsi nommé viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020.

L'Assemblée prend également note que l'adresse professionnelle de Monsieur Antonio Quaratino, Administrateur de la Société se trouve au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée prend acte de la démission présentée par la société International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, de sa fonction de Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, comme nouveau Commissaire aux Comptes, la société:

- FCS Services, ayant son siège social au 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.493.

Le mandat du Commissaire aux Comptes ainsi nommé, viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL STEEL BUSINESS S.A.

Signature

Référence de publication: 2016084823/33.

(160052104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

AMCI Worldwide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 776.834,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.094.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 1^{er} mars 2016

En date du 1^{er} mars 2016 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Charalarmpos Antoniou en tant que gérant de classe A de la Société et ce avec effet au 1^{er} mars 2016;

- de nommer Ornella Bolz-Spinello, née le 22 juillet 1965 à Zug en Suisse, demeurant professionnellement à Seestrasse 17, 6300 Zug, Suisse, en tant que gérant de classe A de la Société, et ce avec effet au 1^{er} mars 2016 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Thomas Bürger

- Ornella Bolz-Spinello

Gérants de classe B:

- Harald Thul

- Hille-Paul Schut

- Neela Gungapersad

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2016.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2016086358/27.

(160054481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.
